

## Compte-rendu du conseil d'établissement extraordinaire du mardi 29/01/2019, 19h00

### Ordre du jour :

- Calendrier 2019-2020 de l'école française Arthur Rimbaud.

La séance est ouverte à 19h00.

Le chef d'établissement précise qu'en questions / points divers, elle communiquera au conseil quelques informations pour publication au compte-rendu.

Les informations suivantes sont apportées en préambule par la direction :

- La transmission des calendriers par les établissements est sollicitée plus tôt cette année par l'AEFE :
  - à destination de l'Inspecteur de L'Éducation Nationale (IEN 1<sup>er</sup> degré), au plus tard pour le mardi 05/02/2019.
- La validation par les postes diplomatiques (après retour de l'IEN) se faisant au plus tard pour le mardi 12/02/2019, pour remontée au service pédagogique de l'AEFE.

2018-2019 (et précédemment)	2019-2020
24 heures / semaine = 864 heures / année 25* heures / semaine = 900 heures / année 26* heures / semaine = 936 heures / année  * : selon la politique des langues	864 heures / année a minima attendues et vérifiées, quelle que soit la politique des langues.
Jours fériés nationaux comptabilisés travaillés.	Jours fériés nationaux décomptés pour le primaire (maternelle et élémentaire).

Les 7 différentes propositions de calendrier, ayant été présentées en conseil d'école extraordinaire sont revisitées avant l'expression des votes par le conseil d'établissement.

A l'issue des votes, le corps électoral étant constitué de 12 voix,

- le calendrier 3 bis, décompte 9 voix
- le calendrier 4, 3 voix.

Le calendrier 3 bis sera transmis à l'IEN dès le 30/01/2019.

- Remarques pour insertion dans ce compte-rendu :

- De l'équipe pédagogique Arthur Rimbaud :

Incohérence entre le primaire (5 heures par jour férié local décomptées) et secondaire (jours fériés non décomptés) qui gagnera à être clarifiée par l'institution pour le prochain exercice calendrier. Les jours fériés tant en droit local tanzanien que droit français sont comptabilisés travaillés. A suivre.

- Des parents d'élèves :

Ils s'inquiètent du fait que le volume horaire d'enseignement en 2019-2020 est porté seulement à 865 heures, soit seulement 1 h au-dessus du volume minimal légal.

Il est rappelé cependant en séance, que les jours fériés\* n'étaient jusqu'à présents pas décomptés des 900 heures, ni au primaire ni au secondaire.

\* : 8 jours fériés tanzaniens répertoriés peuvent impacter à dates fixes le calendrier.

En 2018-2019, 5 jours fériés fixes comptabilisés signifient une année scolaire de  $900-25 = 875$  heures.

Les jours fériés mobiles (2) ne peuvent être pris en compte au moment de l'élaboration et de la validation du calendrier.

- En divers, le chef d'établissement informe le conseil des points suivants :

- La commission restructuration Oysterbay (constituée de représentants : élèves, parents, personnels) s'étant créée lors du conseil d'établissement 1 du 20/11/2018, a effectivement transmis son rapport au comité de gestion.

Parallèlement à cela, il a été signalé à l'instance gestionnaire la nécessité urgente de considérer les moyens de remédier aux inondations de la cour et potentiellement aussi des locaux (annulation à la dernière minute de la fête de Noël du 22/12/2018). Une étude permettant la mise en œuvre d'un drainage devra être entreprise dans les meilleurs délais afin de régler ce problème préjudiciable en terme de sécurité, hygiène et image de l'école française.

- Le parc informatique de l'établissement ne satisfait pas aux nécessités et besoins pédagogiques : l'enseignement des disciplines Sciences et Technologie s'en trouve particulièrement affecté.

Une enveloppe budgétaire est d'ores et déjà sollicitée auprès du comité de gestion afin d'acquérir 10 ordinateurs pour le pôle Sciences et Technologie, dans les meilleurs délais.

Des devis sur spécificités précisées par l'équipe enseignante lui seront sous peu communiqués.

La séance est clôturée à 19h30.

Rédaction par :

Annie Guillotin, Chef d'établissement